

Membres	23
Présent(s)	17
En audio/visioconférence	1
Représenté(s)	3
Quorum	16

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Abdelaziz CHOUKRI, Monsieur Gérard CONRAD, Monsieur Roland HARLAUX, Madame Catherine JAEGLE, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Alexandre SCHNELL, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Monsieur Laurent WALTER, Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel), Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA) et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes)

Présente en visio Madame Virginie JACOB

Absents et excusés : Monsieur Frédéric BERNHARD, Madame Suzanne BROLLY (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Bernard MATTER (procuration à Monsieur Antoine BREINING), Madame Lucette TISSERAND et Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Conseil d'administration,
Vu le rapport du Directeur général,
Vu les articles L 421-1 à L 421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Délibère :

CA/2024/025 : Fonds de Solidarité Energies : Approbation des modalités de soutien pour l'exercice 2024

1. D'approuver les critères d'éligibilité du Fonds de Solidarité Energies pour l'exercice 2024, selon les conditions suivantes :
 - Être logé dans un immeuble ou groupe d'immeubles énérgivore
 - Être logé dans un immeuble ou groupe d'immeubles où le coût moyen de l'énergie a augmenté
 - Être logé dans un immeuble ou groupe d'immeubles où 50 % au moins des soldes des Décomptes Annuels de Charges (DCA) de 2023 sont débiteurs
 - Avoir un solde débiteur sur le Décompte Annuel de Charges (DCA) de 2023 (après prise en compte du bouclier tarifaire)

2. D'autoriser le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme